



# Interview de Marcel Czermak

DANS **JOURNAL FRANÇAIS DE PSYCHIATRIE** 2003/2 n<sup>o</sup>19 , PAGES 21 À 23  
ÉDITIONS ÉRÈS

ISSN 1260-5999

ISBN 2-7492-0144-6

DOI 10.3917/jfp.019.0021

Date de mise en ligne : 01/10/2005

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-journal-francais-de-psychiatrie-2003-2-page-21?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour érès.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# Interview de Marcel Czermak

Marcel Czermak : L'histoire de la folie a toujours commencé par les modalités d'exclusion et de répression de ceux qui ne semblaient pas tourner rond et que l'on confiait soit à la police, soit à des savants lesquels, recevant ces sujets et ayant affaire à eux, ne pouvaient en aucun cas obéir strictement aux modalités répressives qui étaient dans l'ordre de leur mission. Il y a eu donc progressivement une espèce d'antipathie qui s'est créée entre les uns et les autres avec la constitution progressive d'un savoir spécifique qui a toujours eu le plus grand mal à se faire valoir pour autant qu'une société aspire à la quiétude. On dit bien une société policière. Le terme de police a une ampleur qui déborde de très loin ce que nous entendons d'habitude au point d'ailleurs que les fonctions mêmes de la police varient avec le temps et sont assez fluctuantes. Nous ne pouvons pas ignorer que toutes les sociétés ont eu leur type de police de ce qui vient faire désordre. Le problème de nos sociétés n'a pas été de savoir ce qu'en pensaient ceux à qui on les confiait. Nous datons cela de Pinel, de la Révolution française, de Bicêtre, de la Salpêtrière, comme s'il y avait eu enfin une police scientifique légitime et salvatrice des aliénés. Nous n'avons pas attendu Pinel pour qu'il y ait des gens qui réfléchissent sur ce type de problématique, laquelle a continué *nec varietur*. Dans l'histoire, y compris la plus récente, la question a été réglée par l'élimination. Cela a été le cas des régimes totalitaires comme l'Allemagne nazie, qui, par voie réglementaire et au nom du bien social, a imposé, en grignotant les médecins, la liquidation de tous ceux qui étaient plus ou moins déviants. On l'a vu également en Union soviétique où ceux qui refusaient le régime étaient étiquetés psychotiques dans la mesure où, dans un tel régime totalitaire, il fallait être affligé d'une certaine dose de dinguerie pour courir ce type de risque. Cette conjoncture n'est pas la nôtre, même si un certain nombre de savants dont Foucault ont pu considérer qu'il fallait mettre l'accent sur l'aspect répressif, aspect qui a toujours existé, sauf à récuser qu'une société n'ait pas à se donner les moyens d'une certaine pacification par une police sociale. Qui peut nier le fait que toute société doit se donner les moyens d'une police sociale ? À défaut, elle accepte sa propre destruction interne. Foucault, qui tient maintenant le haut du pavé, a mis l'accent sur la fonction répressive, et cela, contre ce qui a été précisément le travail de nombre d'aliénistes tentant d'apprécier des phéno-

mènes *sui generis* et irréductibles à la posture et à la conduite du citoyen normal, et organisés de telle façon qu'ils se laissent systématiser en entité étrange. C'est cela la clinique. Foucault a rendu des grands hommages à la psychiatrie sans qu'on puisse très bien mesurer jusqu'à quel point ses travaux tiraient à conséquence. Car des individus, ne pouvant pas répondre comme sujets, produisaient des actes et, à défaut de leur encadrement signifiant, voyaient une société leur imposer un encadrement qui était celui des pierres et des murs.

Actuellement, par un mouvement de balancier accentué – on le voit dans l'évolution du ministère de la Justice puisque monsieur Perben voudrait que les procès des malades mentaux soient tous judiciairisés, publics –, on voudrait qu'un sujet qui



ne peut pas répondre de ses actes – c'est-à-dire qu'il n'y a pas de sujet – en rende compte, serait-ce au risque de le rendre encore plus malade. En effet, produire un malade mental qui ne peut pas répondre dans un prétoire, c'est courir le risque de le rendre encore plus fou, soit contrevenir aux soins.

Pour une certaine rationalité clinique expérimentée, analytique ou pas, le fou appartient à la sagesse antique, traditionnelle des nations. On ne juge pas les fous, même s'ils ont fait des choses graves. Cela participe de l'aléatoire irréparable qui existe dans toute société et il n'y a pas de réparation puisque c'est nous-mêmes qui les avons produits. Nous ne pouvons lui demander réparation de ce dont il est le produit, à savoir l'action même de notre discours social, puisqu'il y a nécessairement

des zones telles qu'elles produisent ce type de sujets.

Mais on veut être dans une société de réparation, omnivalente, omniprésente. Elle s'avère être une société de complaisance qui récuse l'aléatoire, le malheur, le désastre, alimentée par la science qui fait miroiter le fantasme qu'il y aurait une réparation. Réparation de quoi ? Personne ne sait ce qu'est un dommage, alors on le chiffre... Chacun est l'objet de dommages divers, avec une incitation à la revendication, appel à une omnipotence folle où il y aurait quelque part un lieu qui viendrait réparer tout dommage chez tout sujet et donc épargner à chacun ce fait que, quoi qu'on fasse, il y a de la casse, des dégâts. On ne peut concevoir l'être humain sans la dimension de la faille, du bazar, du dégât. Le désastre est là comme une composante inexorable de toute parole, de tout amour, de toute action publique.

Qu'a-t-on vu s'installer par voie réglementaire ou non avec une infiltration désastreuse dans la vie quotidienne ? Des conduites à tenir qui seraient supposer parer à tout. Plus on veut parer à tout, plus on multiplie les accidents, avec cette idée folle que plus on dit ce qu'il faut faire, moins il y a de risque. Les bonnes conduites à tenir peuvent être très utiles, mais pour en effectuer une liste, il faut savoir ce qu'on vise. Que visent tous nos protocoles ? Ils visent à parer tout, dans une procédure que nous-mêmes avons fomentée en faisant croire aux gens que nous pourrions vivre dans un monde dépourvu de contingence. Pas de contingence ! C'est un monde de paranoïaque. Il y a là une dénégation de ce qui fait la valeur d'un être parlant. Alors qu'il n'y a aucune garantie nulle part, tout risque serait dépourvu de conséquences bonnes ou mauvaises. Tout se passe comme si nous savions quelles étaient les bonnes et les mauvaises conséquences. C'est nouveau dans l'histoire des civilisations : nous avons l'air de savoir ce qui serait bon pour nos concitoyens.

Actuellement, plus nos chers collègues sont foucauldien et « antirépressifs », plus ils font pulluler les règlements, les normes, c'est-à-dire les répressions internes.

JFP : Le rapport Piel-Roelandt semble être, à cet égard, un bon exemple en cela qu'il comporte de la part de psychiatres une récusation du savoir psychiatrique, voire de la folie elle-même. La question est de savoir la portée d'une telle récusation.

Va-t-elle de pair avec une autre récusation, celle de la notion de sujets responsables, c'est-à-dire somme toute la définition que l'on peut donner au terme de citoyen, ou va-t-elle au-delà ?

*Marcel Czermak* : Elle va au-delà puisque c'est la mise en doute de toutes les fonctions de responsabilité, c'est-à-dire les fonctions sacrées, y compris celles qui sont soumises à serment. Une fois qu'on a prêté serment, on a les déchirures qui vont avec. La suspicion sur des fonctions les plus éminentes récusé ce que le serment comporte, avec cette question annexe : que signifie dans nos sociétés le serment ? On pâlit à ce qu'implique le serment et on y supplée par des conduites à tenir dont le simple fait du serment dispense en grande partie.

*JFP* : L'émergence de la psychiatrie, d'un savoir organisateur de la folie, a été contemporain en France comme en Europe de la naissance de la démocratie : pas de Pinel sans les mouvements d'idées issus de la Révolution française. Sa disparition telle qu'elle apparaît aujourd'hui programmée suppose-t-elle aussi de profondes mutations dans la conception de l'humain ainsi que de sa place dans le social ?

*Marcel Czermak* : Je partage la vieille opinion que c'est la place que l'on fait à ses psychotiques, à

nous ayons à protéger, sur lesquels nous ayons à veiller, nous allons devoir protéger le citoyen normal. En d'autres termes, nous avons aggravé la position répressive traditionnelle de toute société et, comme nous avons essayé de réduire cette répression en amodiant le dispositif législatif, nous l'avons accentuée par voie administrative et réglementaire. Ce qui est parti d'un côté s'est réintroduit techniquement de l'autre. Moins on prend appui sur l'esprit des lois, plus on est obligé de multiplier la planche à billets protocolaire et normative. À chaque fois qu'une société cède sur les principes, elle multiplie les conduites à tenir.

*JFP* : Nous souhaiterions revenir sur cette question du citoyen, terme dont on connaît l'utilisation faite aujourd'hui et qui certainement en obscurcit la définition.

*Marcel Czermak* : Je conçois ce terme au sens de la Révolution française et de la République. Un État digne de ce nom, républicain, vise à former, pour autant qu'il ait des visées formatrices – le pédagogique est dans l'idéal républicain –, des citoyens capables d'entrer dans le débat public et de répondre de leurs actes. Il ne s'agit plus d'individus assujettis au sens de l'Ancien Régime. La notion de citoyen est particulièrement complexe. Elle comprend la notion de participation et d'intérêt à la vie



ses fous qui donne une idée du niveau d'élaboration morale et intellectuelle d'une société. La loi de 1838 avait pour fonction de protéger le malade, c'est-à-dire l'insensé, celui qui ne pouvait pas répondre de ses actes, et on demandait à des praticiens plus ou moins spécialisés de dire s'ils pouvaient ou pas répondre. La réforme de la loi 1838, la loi de 1990, a été articulée de façon telle qu'elle s'est avérée une loi de citoyen normal contre celui qui ne peut pas répondre de ses actes. En d'autres termes, c'est une loi qui comporte une dimension d'exclusion du malade que la loi de 1838 voulait éviter. Concernant les hospitalisations sous contrainte, le simple fait d'avoir multiplié les certificats d'hospitalisation contre l'arbitraire médical a mis en doute le fait qu'il puisse y avoir de vrais insensés, et a insinué qu'il y avait un point d'arbitraire curieusement spécialisé et médical malfaisant. En d'autres termes, cela a récusé la fonction sacrée et traditionnelle du médecin, qui s'avéra ainsi une fonction d'autoprotection, peu généreuse au demeurant, pour le citoyen normal, probablement saisi de la crainte qu'il puisse un jour mal tourner et voulant se protéger de ses propres aléas. Les fous font partie de la société, ce sont nos enfants, nos proches, nos camarades. Curieusement, il y eut là un renversement : au lieu que ce soient ceux-là que

de la cité, la dimension de la protection des gens en difficulté, la question de la responsabilité de son acte devant les instances collectives et devant ses propres concitoyens. Dans notre tradition, qui est républicaine, le citoyen, pour autant qu'on lui donne le droit de vote, qu'il est susceptible d'être mobilisé et de prendre les armes, doit pouvoir répondre de ce qu'il fait. Or, nous sommes engagés dans un type de problématique où personne ne peut plus répondre de ce qu'il fait dans la mesure où tout passe par des normes préétablies. Même à l'armée, même dans la vie administrative, on a la possibilité, si on en a le courage, de prendre sa plume pour dire : je ne suis pas d'accord même au risque de se faire sanctionner. Il me semble visible que les bonnes façons de faire, les normes, les codes de bonne conduite viennent dispenser chacun d'interroger ses propres actions, avec leurs déchirures concomitantes, autrement dit, soulager chacun du poids de sa déchirure. Cela est proprement totalitaire et a pour effet de faire disparaître l'idée même républicaine qu'on aurait des citoyens. Ils deviennent des béni-oui-oui.

*JFP* : Si chacun doit se mettre dans le rang, la question du savoir, notamment psychiatrique, deviendrait au mieux inutile sinon subversive ?

*Marcel Czermak* : La récusation du savoir psychiatrique est une récusation de l'histoire même de la médecine. Ce qui fait défaut, dans nombre de traités d'histoire de la médecine et du droit, c'est la castration, le malheur, la peine. On ne sait pas l'énorme prix humain payé dans l'histoire, que ce soit par les malades ou par les praticiens, à moins qu'on ne le sache que trop et qu'on se rende compte que c'est contradictoire avec ce que la science a impulsé, comme s'il fallait liquider la question du sujet. Comme toujours, quand le sujet se met à faire objection, on lui enjoint de se taire. Les régimes totalitaires ont toujours réussi cela. Il y avait une casse énorme mais la mécanique avait l'air de fonctionner. Je pense que nous sommes entrés dans une zone où, par les vertus du management et du capitalisme, la question du sujet qui fait objection se trouve réglée. Quelles sont les modalités de durcissement de la vie politique qui permettent l'élimination *soft* de tout ce qui ferait objection ? Il s'agit de la récusation même de l'objection. Le médecin n'est ni un intellectuel ni un charbonnier. Il pratique. Ambroise Paré écrivait : « Je l'ai soigné, Dieu l'a sauvé. » La question de transfert reste centrale. Toute la médecine s'est toujours développée autour du transfert, même s'il était sauvage et manié comme on peut. La récusation du transfert est la pointe extrême de la destruction de la médecine. Les médecins eux-mêmes n'en ont pas la moindre conscience parce qu'ils méprisent la psychiatrie. Comme toujours, c'est une haine du transfert qui transparait. Le transfert signifie que le simple fait que je m'adresse à quelqu'un m'en rend dépendant. Le revers de l'affaire, c'est que l'on devient tous « frères ». Cela a un effet paradoxal qui ne peut que pousser dans la vie publique et sociale aux extrêmes, c'est-à-dire au totalitarisme. La fonction même de la parole est traitée sur un mode où elle serait une sorte de parasite, alors même que sans ce parasite aucun d'entre nous n'est capable de rencontrer un partenaire. Je pense qu'on est en train de vivre un drame majeur et relativement inapparent. C'est une récusation des lois de la parole qui va de pair avec la montée des religions. Ce qui se passe dans la psychiatrie en est un des exemples les plus éloquents. Notre vieille tradition charitable romano-canonique est sérieusement battue en brèche, j'inclus juifs et musulmans qui sont tous devenus des catholiques romains sur ces questions. Il n'y a pas d'endroit où le sujet ne soit pas transparent, où il ne soit pas obligé de rendre compte, et mécaniquement il y a de plus en plus d'exclus. Donc, une société subjectivement sans abri et, en pratique, de plus en plus de personnes qui vagabondent.

*JFP* : Par rapport à cette vieille tradition de bienveillance et d'hospitalité, pensez-vous que le traitement catastrophique des malades mentaux pendant la Seconde Guerre mondiale en France a eu des conséquences sur l'évolution de la psychiatrie ?

*Marcel Czermak* : Les personnes qui ont connu cette période, comme Le Guillan ou Dau-mezon, ont pris des positions de vigilance à l'égard du souci à porter à son prochain. Puis le temps a passé, on a fabriqué des petits appartements dans les ministères comme dans les hôpitaux, qui n'ont eu qu'une envie : le refoulement. « Il s'est rien passé. » Ceux qui ont pris sur eux de remettre sur pied, en France, l'appareil psychiatrique et psychanalytique n'ont pas fait de grands

remue-ménage médiatiques et n'ont pas suscité beaucoup d'intérêt. Les événements généraux de l'histoire excèdent largement la volonté des uns et des autres.

*JFP* : Alors que Lacan est entré dans la psychanalyse par la psychose et la psychiatrie et qu'il a tout au long de sa pratique maintenu son intérêt pour les questions de la clinique psychiatrique, pourquoi la majorité de ses élèves l'ont ainsi désertée ? Ne vous semble-t-il pas qu'ils portent une responsabilité dans notre situation actuelle ?

*Marcel Czermak* : C'est étrange, c'est peut-être une question que j'évite. À l'école freudienne, il y avait cette façon de tenir en sainte horreur les asiles et les hôpitaux, comme des lieux de l'abomination. Ce n'était pas si facile de mener sa voie en psychanalyse tout en continuant à exercer dans des lieux psychiatriques, il fallait avoir l'âme sérieusement chevillée au corps. Un discours dominait dans l'école freudienne : un bon psychanalyste est un professionnel dans sa caverne et, en aucun cas, il ne s'occupe des affaires du monde. La psychiatrie a toujours été un métier bizarre, avec des contradictions considérables et qui, pour l'exercer légitimement et honorablement, demande de se remuer la paillasse subjective et contre beaucoup de gens. La psychanalyse a pu offrir, pour beaucoup, l'idée qu'il y aurait un lieu pur, tranquille, où on pourrait exercer sa fonction sans avoir à se commettre avec la



« déguelasserie » sociale, c'est-à-dire en s'épargnant la castration et la vie sociale. J'ai appartenu à la génération où il y a eu le plus de personnes en analyse, ça ne leur a pas permis de produire grand-chose, les résultats sont désastreux. Elles attendaient de leur divan l'illumination : pourquoi un type était fou ?

*JFP* : La psychanalyse existe-t-elle sans psychiatrie ? Fondamentalement, une conception de l'homme voisine si ce n'est commune est là en jeu. L'évolution de la psychiatrie américaine montre clairement que, dans son sillage, la psychanalyse a été liquidée.

*Marcel Czermak* : Les grandes entités nous viennent de la psychiatrie. Les questions qui nous viennent du champ psychiatrique ne peuvent venir dans un cabinet, c'est techni-

*La récusation  
du transfert  
est la pointe  
extrême  
de la  
destruction  
de la médecine*

quement impraticable. Connaissez-vous beaucoup d'analystes ayant reçu en cabinet un syndrome de Cotard, pourtant déterminant concernant la question de la mélancolie ? Connaissez-vous beaucoup d'analystes qui aient reçu en cabinet une demande de transsexuel ? De quelqu'un qui demanderait à guérir d'un automa-



tisme mental ? Or ce sont des questions centrales. Elles se posent ailleurs et ce n'est pas fortuit : le sujet a déjà répondu à sa façon, alors pourquoi viendrait-il vous interpellé autrement que sur le mode que son propre trouble lui impose ? Les analystes veulent-ils les questions seulement dans la caverne de leur cabinet ou sont-ils en mesure de les entendre à côté et ailleurs ? Le problème est de pouvoir entendre les questions posées par le citoyen là où elles se posent et sans s'abriter dans un cabinet. Un psychologue a son opinion sur l'homme et la société et il ne peut pas dire que cela n'interfère pas dans sa pratique. Il a un jugement comme homme sur notre société en dehors de son cabinet et il a à se prononcer, le cas échéant, sur le sort que l'on fait à un malade mental. Si la psychanalyse a des ambitions de rendre compte de ce que sont les modalités du fonctionnement psychique, elle a à y répondre là où cela se présente. Il y a là un problème dont on sent bien les modalités d'abri personnel produites par chacun.

*JFP* : La récusation de la clinique participe-t-elle de ce type de préoccupation, c'est-à-dire épargner à chacun le prix de ce qu'est une vie ?

*Marcel Czermak* : Comment faire disparaître les maladies, les malades et les praticiens avec, à l'horizon, un idéal d'une société propre ? La dimension hypochondriaque croît dans notre société, qui refuse tout ce qui vient déranger – les délinquants, les malades et ceux qui les défendent. Il y a une réémergence de l'hygiénisme et de l'eugénisme : éliminer l'objet petit *a*, faire une société propre avec le mirage de la science. Cette promesse se situe davantage du côté de la science que du côté des religions. Est-on en mesure de faire des sociétés sans promesse ? Actuellement, on parle dans les textes de garantie, ce qui est la forme laïque, administrative de la promesse. ■